

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SITES

Séance du 21 mai 1979

Commune : FONTAINEBLEAU - forêt domaniale

- OBJET - Alimentation électrique des puits de pétrole
de la zone de la Glandée.

Rapporteur : M. de BERGEVIN

La société ELF Aquitaine présente une demande pour l'installation de cinq nouveaux postes de transformation afin d'alimenter les puits de pétrole CHAILLY 17 - 18 - 23 - 24 et 102 en forêt de FONTAINEBLEAU.

Ces postes se présentent sous forme d'armoires métalliques posées sur le sol ; le rapporteur précise qu'ils sont identiques à ceux des puits CHAILLY 26 et 27 pour l'installation desquels la commission a émis un avis favorable lors de sa séance du 16 novembre 1978, sous réserve qu'ils soient peints en vert et alimentés par ligne souterraine.

Le projet présenté par la société ELF Aquitaine tient compte de ces réserves.

Le rapporteur propose un avis favorable, compte tenu de l'intérêt public d'une part et de la faible aggravation du dégât esthétique dans une zone éloignée de toute route.

Suivant l'avis du rapporteur la commission émet un avis favorable au projet présenté par la société ELF Aquitaine.

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation,
L'attaché, chef de bureau,

Le Président,
signé : Jean BRACHARD.

M. ROGGY.

